

Madame la Présidente du CNB,
Mesdames Messieurs les membres du CNB,
Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers,
Mesdames Messieurs les membres de la Conférence des Bâtonniers,
Mesdames Messieurs les Bâtonnier.es,
Mesdames Messieurs les membres des Conseils de l'Ordre,
Mesdames Messieurs les Président.es des écoles d'avocats,

Depuis plusieurs mois, la presse s'est fait l'écho de faits de violences sexistes et sexuelles commis au sein de nos barreaux. Ce fut le cas notamment à Marseille, Bordeaux ou à Toulouse.

Nos institutions ne peuvent rester silencieuses face à ces violences, qui sont malheureusement fréquentes au sein de notre profession et qui touchent avant tout de nombreuses femmes, qu'elles soient élève-avocates ou avocates, collaboratrices, salariées, stagiaires, que ce soit au sein de nos cabinets, dans les écoles d'avocat.es, dans les Palais de Justice.

Le respect de la présomption d'innocence ne doit pas servir de paravent à l'inertie de nos institutions face à des violences systémiques, induites et aggravées par les rapports de domination ou de subordination existant au sein de notre profession.

Les avocat.es ne peuvent s'ériger en défenseurs des droits, notamment ceux des femmes et tourner la tête quand l'une des nôtres dénonce des faits de violence sexuelle perpétré par l'un des nôtres.

Les victimes de violences sexuelles et sexistes au sein de notre profession ne peuvent être invisibilisées et silenciées.

Nos institutions doivent enfin prendre cette question à bras le corps et mettre en place sans délai des actions de prévention, des espaces de parole et d'alerte et des mesures uniformisées et efficaces permettant de protéger les victimes.

Des efforts ont été faits, un guide CNB existe pour lutter contre toute forme de discrimination et contre le harcèlement, des référent.es ont été mis en place au sein des barreaux grâce au travail commun entre le CNB et la Conférence des Bâtonniers mais les objectifs sont loin d'être atteints pour lutter efficacement et concrètement contre les violences sexuelles et sexistes.

Les actions urgentes et indispensables à mettre en place doivent être concrètes, efficaces et obligatoires.

Ainsi, les dispositifs mis en place par nos institutions doivent être étendus aux VSS.

Toutes nos institutions doivent travailler ensemble pour imposer à l'ensemble des barreaux un dispositif national unique comportant a minima les mesures suivantes :

- des formations sur les VSS en présentiel obligatoires pour tout avocat.e ayant des responsabilités ordinales ou toute autre responsabilité au sein de la profession (notamment Carpa, CNB, écoles d'avocat.es..),
- une formation continue en présentiel et obligatoire à destination des collaborant.es et employeurs, avocat.es référent.es auprès des jeunes avocat.es,
- extension et promotion de la plateforme nationale de signalement HD de la Conférence des Bâtonniers aux problématiques de VSS,
- renforcement du dispositif des référents HD afin d'étendre leur champ d'intervention aux VSS et pour les rendre obligatoire au sein de chaque barreau et leur permettre de disposer d'une formation spécifique et conséquente,
- renforcement de la communication et de l'accessibilité aux dispositifs existants de prévention, de signalements, de recueil et de traitement,
- l'adoption d'un protocole uniforme dans tous les barreaux afin de répondre de manière claire, adéquate et systématique en cas de signalements de Vss. Ce protocole devant contenir, a minima :
 - x la mise en retrait immédiate et provisoire de leurs éventuelles responsabilités, le temps de l'enquête, des avocats visés par le signalement,
 - x la protection de toute personne qui se déclare victime par des mesures conservatoires (changement de lieu de stage, respect de l'anonymat, prise en charge par des professionnels de santé,...),
 - x l'externalisation de la phase d'enquête.

Il est grand temps que nos institutions prennent leur responsabilité pour faire cesser l'impunité au sein de notre profession et garantir un environnement de travail sécurisé pour toutes et tous.

Fait à PARIS, le 30 mars 2026

PREMIERS SIGNATAIRES

1. Marie SAVOYE, avocate à ROUEN
2. Camille RENARD, avocate à PARIS
3. Claire DUJARDIN, avocate à TOULOUSE
4. Claude VINCENT, avocate à NANTES
5. Charlotte BONNAIRE, avocate à MARSEILLE
6. Janaina LEYMARIE, avocate à TOULOUSE
7. Sara KHOURY-CARDOSO, avocate à TOULOUSE
8. Toscane RAMBAUT, avocate à BORDEAUX
9. Laura PEYRATOUT, avocate à MARSEILLE
10. Camille NEVE, avocate à NANTES
11. Yseline FOURTIC-DUTARDE, avocate à PARIS
12. Marion LE GUEDARD, avocate à BORDEAUX
13. Elise BATAIL, avocate à BORDEAUX
14. Camille MARTINI, avocate à NANTERRE
15. Aurore CHHE, avocate à TOULOUSE

16. Louise FERRAND, avocate à LYON
17. Nicolas CHAMBARDON, avocat à Marseille
18. Florence ALLIGIER, avocat à LYON
19. Mélanie FRAGNON, avocate à LYON
20. Isabelle THIEULEUX, avocate à PARIS
21. Constance DAMAMME, avocate à MARSEILLE
22. Marine TOMASINI, avocate à BORDEAUX
23. Marie Océane GELLY, avocate à NANTES
24. Léa CHARBONNIER, avocate à PARIS
25. Alexandre MAZEAS, avocat à TOULOUSE
26. Emma SABADOTTO, avocate à PARIS
27. Ludivine FERAI, avocate à MARSEILLE
28. Vincent SOUTY, avocat à ROUEN
29. Antoine LEFÈVRE, avocat à L'EURE
30. Yéléna MANDENGUE, avocate à PARIS
31. Mélanie DAUGREILH, élève-avocate à TOULOUSE
32. Camille RIUS, élève-avocate à TOULOUSE
33. Agathe BANCEL, avocate à TOULOUSE
34. Karine SHEBABO, SHEBAVOK, avocate à PARIS
35. Déborah ROBERT, avocate à TOULOUSE
36. Lidia Bizon Francesconi, avocate à MARSEILLE
37. Laure-Julia HOSTEIN, avocate à TOULOUSE
38. Clémence DURAND avocate a TOULOUSE
39. Zoé PONCELET avocate à MARSEILLE
40. Lea TALRICH, avocate à MARSEILLE
41. Louisa DESOUCHES, avocate à PARIS
42. Fleur POLLONO, avocate à NANTES
43. Loic BOURGEOIS avocat à NANTES
44. Stéphane MAUGENDRE, avocat à SEINE-SAINT-DENIS, président du SAF
45. Hugo PARTOUCHE, avocat à PARIS
46. Pauline SIMÉON, avocate à ROUEN
47. Judith KRIVINE, avocate à PARIS
48. Gaëlle RIPOLL avocate à ROUEN
49. Sophie HUMBERT, avocate à PARIS
50. Catherine RENAUX-HEMET avocate en SEINE SAINT DENIS
51. Alice ORIOL, avocate à PARIS
52. Dimitri RIANI-MARSAC, avocat a LYON
53. Camille CHOLET, avocate à MARSEILLE
54. Quentin GIRAULT, avocat à TOULOUSE
55. Elie MONTREUIL, avocat a ROUEN
56. Elen THOUMINE, avocate à NANTES
57. Hélène SNOECKX, avocate à STRASBOURG
58. Julie JARNO, avocate à MARSEILLE
59. Clara BEN SOUSSAN, avocate à MARSEILLE
60. Anaïs LEONHARDT, avocate à MARSEILLE
61. Shirley LETURCQ, avocate à MARSEILLE
62. Antonin SOPENA, avocat à MARSEILLE
63. Madeline GANNE, avocate à MARSEILLE
64. Agathe JOUBIN, avocate à TOULOUSE
65. Margaux MOISSON, avocate à NANTES
66. Maïa EGLIE-RICHTERS, avocate à LYON
67. Ariane ORIGNAC, avocate à TOULOUSE
68. Emilie VIDECOQ, avocate à PARIS

69. Anne LASALLE, avocate à SEINE SAINT DENIS
70. Anaïs DEFOSSE, avocate à PARIS
71. Corinna KERFANT, avocate à VERSAILLES
72. Clotilde FAUROUX, avocate au à PARIS
73. Amid KHALLOUF, avocat à LYON
74. Clara GANDIN, avocate à PARIS
75. Chloé JOUVIN, avocate à PARIS
76. Marilou SEVAL, avocate à BORDEAUX
77. Colin VERGUET, avocat à TOURS
78. Adeline CHERIFF, avocate à NANTES
79. Mathilde BACHELET, avocate à TOULOUSE
80. Karla GANZ, avocate à MARSEILLE
81. Florence FEKOM, avocate à PARIS
82. Sophie BINET avocate à VERSAILLES
83. Chloé SAYNAC, avocate à PARIS
84. Anaëlle LANGUIL, avocate à ROUEN
85. Aliénor LE BLAY, avocate à TOULOUSE
86. Olivier MEYER, avocat à BORDEAUX
87. Flor TERCERO, avocate à TOULOUSE
88. Juliette BEIGELMAN, avocate à RENNES
89. Julie BROCA, avocate à TOULOUSE
90. Zoé BOUCHANT, avocate à LIMOGES
91. Ventzislava KOSSEVA-VENZAL, avocate à TOULOUSE
92. Yéléna MANDENGUE, avocate à PARIS
93. Léna LECHAT, avocate à LYON
94. Zoé PAGES, avocate à RENNES
95. Anne-Gabrielle GANDON, avocate à PARIS
96. Pauline GAGLIARDINI, avocate à MARSEILLE
97. Anne-Laure BELLANGER, avocate à NANTES
98. Julie MOULIN, avocate à MONTPELLIER
99. Clémentine PICORIT, avocate à NANTES
100. Morgane SIMON-LE-MAGOUROU, avocate à PARIS
101. Léa KARILA-COHEN, avocate à LYON.